

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Étaient présents :

Djoudé MERABET, Maire, Françoise GUILLOTIN, Didier GUILLAUD, Caroline TOUTAIN, Bernard GIRARD, Valérie AUVRAY, Joël COULOMBEL, Gilbert MEYER, Magali ADAM, Abdoulaye SALL, Adjoints, Annick LAÏCHOUR, Sylvia CALMES-BRUNET, Sandra HANCHARD, Thomas CAILLOT, Kamel LAHSINAT, Agnès LANNES, Robert DUGARD, Claire YOUINOU, Joëlle DOUBET, Annie DUHAMEL, Béatrice LEFEL, Frédéric MAILLET, Clément DOLPHENS, Jean-Christophe PERRIN, Nicolas GOURY, Véronique QUENNEVILLE, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés (avec pouvoir) :

Isabelle TEURQUETY, David CAMPERVEUX, Mehdi KAÏM, Pierre WEINMANN.

Était absent :

Isabelle GILBERT, Armand GEOFFROY.

- 1A - Prend acte de l'installation de Madame Véronique QUENNEVILLE dans ses fonctions de Conseillère Municipale, suite à la démission de Madame Gwenaëlle LELARGUE, en date du 3 janvier 2017.
- 1B - Approuve le procès verbal de la séance du 15 décembre 2016.
- 2 - Désigne Madame Valérie AUVRAY en qualité de Secrétaire de séance.
- 3 - Entend les communications diverses de la Municipalité.
- 4 - Entend le compte-rendu de la délégation de Monsieur le Maire.
- 5 - Approuve la demande de prorogation de l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2012 relatif à la Déclaration d'Utilité Publique de la 2^{ème} tranche de travaux de l'Opération de Restauration Immobilière, pour une nouvelle période de 5 ans.
- 6 - Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Métropole Rouen Normandie, et émet les observations suivantes :
 - La vocation de centralité reconnue à Elbeuf sur Seine qui contribue à l'attractivité de l'ensemble de la Métropole, doit, pour être confortée, bénéficier d'une répartition équilibrée des services, équipements et aménagements urbains.
 - Compte tenu de la nécessaire compatibilité du PADD avec le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan des Déplacements Urbains :

- Dans la poursuite du développement des infrastructures de déplacement, le projet de contournement Est qui est un élément majeur pour favoriser la qualité de vie en centre ville dans une métropole apaisée et marchable, doit être intégré et non seulement envisagé au complément de maillage routier métropolitain.
 - Dans le cadre de l'amélioration des liaisons interurbaines, de développement des offres de mobilités, de réduction de la dépendance de l'automobile, seul le projet de tram train offrira des modes alternatifs de déplacement en centre ville et de jonction avec la ville de Rouen. C'est pourquoi, sa mention dans le PADD semble fondamentale.
- L'accompagnement du développement économique dans le domaine des services mériterait d'être renforcé sur le territoire elbeuvien, particulièrement sur les sites de renouvellement de la Ville sur elle-même et sur d'autres potentialités foncières.
 - La richesse et la diversité du patrimoine historique du deuxième cœur d'agglomération constitue une opportunité pour élargir l'offre touristique de la Métropole, en s'appuyant notamment sur la Fabrique des Savoirs. Ce développement doit s'accompagner de création et d'amélioration des liaisons (haltes fluviales, transport en communs, mode doux...).
 - La dénomination « site Schocher » fait référence au propriétaire précédent ; il est opportun de dénommer l'opération « Cousin Corblin », les autres sites dudit propriétaire ayant bénéficié d'une reconversion.
 - Le PADD pourrait également être l'occasion d'intégrer des projets urbains exemplaires en termes d'excellence environnementale et d'innovation en création et en renouvellement.
 - La question du traitement des entrées de ville /entrées d'agglomération devra être précisée quant au territoire elbeuvien, la carte ne faisant pas apparaître la Ville qui constitue cependant la porte du département de l'Eure.
 - La question du traitement des articulations avec les communes limitrophes non métropolitaines et non seino-marines nous semble devoir être intégrée.
- 7 - Approuve la convention intercommunale d'équilibre territorial comprenant les orientations stratégiques en matière d'attributions de logements sociaux et le programme d'actions à mettre en œuvre.
- 8 - Approuve les conditions financières et patrimoniales du transfert de la ZAE de la Briqueterie à Saint Jacques sur Darnétal fixées par délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie.
- 9 - Approuve l'acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie des parcelles cadastrées AE 130-131-132 et AN 10-11-111 situées rue du marché, rue de la République et 7-9-11 rue Poulain, arrivées en fin de portage par l'E.P.F. de Normandie.
- 10 - Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la réalisation de travaux dans les bâtiments et propriétés de la commune pour l'année 2017.
- 11 - Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et la Métropole Rouen Normandie portant sur la mise en valeur du patrimoine de la Ville.
- 12 - Alloue une subvention de 17 000€ à l'association de commerçants « Les Vitrines du Pays d'Elbeuf » au titre de l'année 2017, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.
- 13 - Attribue des subventions à diverses associations au titre de l'année 2017.
- 14 - Attribue des subventions à diverses associations culturelles au titre de l'année 2017.

- 15 - Approuve l'avenant de modification à la convention signée entre la Ville, Habitat 76, la SA HLM de la Région d'Elbeuf et la SAIEM d'Elbeuf relative au dispositif « Agents de voisinage ».
- 16 - Désigne Monsieur Dominique CHAUVIN, Président de la Délégation d'Elbeuf – Membre du Bureau de la CCIT Seine-Mer Normandie, et Monsieur Christophe ANQUETIL, en qualité de membres qualifiés du Conseil d'Administration de la Régie d'Électricité d'Elbeuf.
- 17- Prend acte des rapports annuels 2015 transmis par la Métropole Rouen Normandie, concernant :
 - a) le service public communautaire d'assainissement
 - b) le service public communautaire de l'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Nous Djoudé MERABET, Maire de la Ville d'Elbeuf sur Seine, certifions que le présent compte-rendu de la séance du 09 Février 2017 du Conseil Municipal a été affiché conformément à la loi, le 10 février 2017.

Le registre des délibérations du Conseil Municipal peut être consulté à la Direction des Services au Public-Secrétariat du Conseil Municipal (s'adresser à Mme Stéphanie NÉHOU).

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 la
loi 82.623 du 22 juillet 1982 le pré-
sent acte est exécutoire ayant été
publié ou notifié et déposé à la
Préfecture de Seine -Maritime
le: **13 FEV. 2017**

Le Maire,



Djoudé MERABET.

